



N°2024-029

Technicien(ne) d'animation territoriale

1. Conditions d'accès

Corps/Grade : Catégorie B ouvert aux personnes titulaires de la fonction publique (Etat, territoriale ou hospitalière) par voie de détachement d'une durée de 3 ans), ou par voie contractuelle pour les non fonctionnaires- (CDD de droit public 3 ans)

2. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

La création du Parc national a eu lieu dans le cadre de la loi de 2006 qui élargit les missions historiques des parcs en y ajoutant les aspects d'aménagement et de développement durable, intègre au territoire classé une zone optimale d'adhésion ouverte aux communes, refonde la gouvernance basée sur un triptyque Conseil d'Administration (instance délibérative), Conseil Scientifique et Conseil Économique Social et Culturel (instances consultatives) et fait obligation de construire un projet de territoire fixant les grandes orientations à 15 ans (charte).

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco qui correspondent au cœur de parc, augmenté de quatre sites en aire d'adhésion. L'établissement public du Parc national de la Réunion est gestionnaire de ce Bien pour le compte de l'Etat et la charte tient lieu de plan de gestion.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

L'action de l'établissement est donc encadrée par la Charte qui est bâtie autour de quatre enjeux majeurs ; (1) préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, (2) inverser la tendance à la perte de la biodiversité, (3) valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs, (4) impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts. A ces quatre enjeux, il faut également ajouter un objectif transversal de diffusion de la connaissance et de sensibilisation des publics.

Les actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement. Pour atteindre les objectifs fixés, le Parc doit contribuer à faire converger les politiques déconcentrées et décentralisées sur les champs utiles et en cohérence avec la charte. A cet effet, l'équipe développe une forte démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et plus spécifiquement les différents niveaux de collectivité et l'Etat.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :



- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), TroisBassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Contexte du territoire Nord du parc national :

Mosaïque de milieux naturels originaux composés de forêts de tamarins, de bois de couleurs, de landes d'altitude et de roche nue, la Roche Ecrute est le point culminant du Nord de l'île. Ce massif constitue le dernier refuge de l'un des oiseaux endémiques de La Réunion, en danger critique d'extinction : le « Tuittuit » ou Echenilleur de La Réunion. Il constitue de ce fait, le territoire à enjeux prioritaire du secteur Nord du parc national.

Afin de préserver ce territoire exceptionnel, une Réserve Nationale Naturelle de 3 635 ha y a été créée en 1999, puis abrogée à la création du Parc National en 2007 pour être intégrée à la zone du cœur de parc. Ce territoire a historiquement fait l'objet d'un plan de gestion (2005-2009), et de plusieurs programmes successifs de conservation (Life+) pour le Tuit-tuit.

Le massif de la Roche Ecrute qui n'a pas bénéficié de plan de gestion depuis 2009, est l'objet de multiples usages et pressions. A l'échelle du massif forestier, qui intègre les portes de parc de Dos d'Âne et le Brûlé, la Charte du Parc National fixe, à une échelle supra des objectifs à atteindre à moyen et long termes permettant la conciliation entre les activités humaines et la nécessaire préservation de la biodiversité et des paysages.

Instaurée en novembre 2016, la Commission Roche Ecrute a pour vocation d'accompagner la gestion quotidienne du massif entre les différents organismes (publics et privés). Composée d'un collège de décideurs et de techniciens, cette instance de dialogue défend l'ambition de «co-construction d'un mode de gestion durable, harmonieux, exemplaire et à la hauteur des promesses du territoire ».

Dans ce cadre, le Parc National pilote une gouvernance opérationnelle du massif, et a lancé en 2019 l'élaboration d'un plan d'actions concertées pour le massif. Ce document propose pour le massif une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court et moyen terme. Il constitue un outil proposé aux différents acteurs permettant de recenser, planifier et coordonner les actions de conservation, de gestion, de restauration écologique et de valorisation du massif de la Roche Ecrute.

En complément du plan d'actions concertées dédiés au massif de la Roche Ecrute le plan pluriannuel d'action de l'établissement programme le déploiement de démarches complémentaires d'appui aux dynamiques territoriales sur différents micro territoires à enjeux. Il s'agit de :

- Du cirque de Salazie ou l'objectif poursuivi est d'assurer la mise en cohérence des programmes et projets et initiatives aux différentes échelles et temporalités pour un accès au cœur habité coordonné, cohérents à hauteur de la valeur universelle exceptionnelle du bien classé patrimoine mondial et d'accompagner les acteurs vers la transition écologique et l'éco responsabilité.
- Des hauts de Sainte Marie et de Sainte Suzanne où l'objectif stratégique est de structurer et coordonner les initiatives privées ou publiques par une large interlocution avec les propriétaires forestiers afin de mieux connaître les enjeux écologique et territoriaux et créer les conditions de la genèse d'un document de gestion unifié.
- Des massifs de la Grande chaloupe et de la plaine d'Affouches incluant le Domaine Fleurie où l'objectif est de construire, sur la base des stratégies et programmes existants et à l'échelle des enjeux du territoire pour l'établissement, une ambition et un plan concertée de gestion et de valorisation du massif avec les différents acteurs, au service des patrimoine naturels et historiques.

3. Nature de l'activité

Sous l'autorité du responsable de secteur d'affectation, le.(la) technicien. (ne) sera amené.(e) à effectuer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner, suivre ou monter des projets, études, actions, et interventions prioritairement issue du plan d'action concerté Roche Écrite ou d'autre programme d'action sur les territoires de projet du secteur, (Cirque de Salazie, les hauts de Sainte Marie et Sainte Suzanne et le Massif de la grande Chaloupe, Plaine d'Affouches)
- Actualiser dans une démarche de concertation et d'amélioration continue, le plan d'action concerté Roche Écrite
- Définir sur la base de diagnostic territoriaux les programmes et actions répondant aux enjeux des autres micro territoires de projet du secteur Nord (Cirque de Salazie, les hauts de Sainte Marie et Sainte Suzanne et le Massif de la grande Chaloupe, Plaine d'Affouches)
- Apporter un appui technique, administratif et réglementaire auprès des acteurs publics et privés (collectivités, associations, agriculteurs, artisans, ...) pour favoriser, organiser, accompagner des projets de développement au service prioritairement du plan d'action concerté Roche Écrite ou d'autre programme d'action sur les autres territoires de projet du secteur (Cirque de Salazie, les hauts de Sainte Marie et Sainte Suzanne et le Massif de la grande Chaloupe, Plaine d'Affouches)
- Initier, animer des groupes de travail répondant aux enjeux stratégiques de gestion (réduction des survols hélico, gestion des sports et activités de pleine nature...) et organisation des visites de terrain nécessaires à la bonne exécution de ces missions
- Contribuer aux actions de sensibilisation et de concertation auprès de habitants des villages d'entrée de cœur du massif de la Roche Écrite et de Salazie notamment pour la mise en œuvre du programme Jours de la Nuit
- Développer et construire des partenariats et préparer les conventions correspondantes - Assurer le Secrétariat de la commission Roche Écrite.

4. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

le.(la) technicien(ne) est placé.(e) sous l'autorité hiérarchique du responsable du secteur Nord ou de son adjoint en cas de suppléance.

Remarque : ce poste présente donc une dimension relationnelle, administrative et rédactionnelle. Le(la) candidat(e) retenu(e) participe à l'équipe de gestion du secteur composée du responsable et de son adjoint de secteur, ainsi que du Technicien d'Encadrement

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité terrain.

Son activité s'inscrit dans des projets et il travaille donc en lien fonctionnel avec les autres services de l'Établissement, sur les sujets transversaux et stratégiques de l'Établissement.

5. Savoir-faire et compétences requises

Savoirs, connaissances :

- Connaissance des patrimoines naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux,
- Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés,
- Connaissance des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire réunionnais,

- Connaissance des acteurs du territoire, et plus particulièrement des acteurs intervenant sur les communes du secteur,
- Bonne connaissance des règles d'urbanisme et des documents de planification,
- Fonctionnement d'un établissement public.

Savoir-faire et aptitudes :

- Conduite et gestion de projets,
- Elaboration de stratégie opérationnelle,
- Capacité d'animation et de concertation,
- Capacité rédactionnelle et de synthèse : Rédaction de cahiers des charges, de notes et de bilans,
- Recherche et mobilisation de financement (Programme UE, AMI...) et suivi financier de projet
- Maîtrise des logiciels bureautiques et SIG, - Bonne condition physique.

Savoir-être et qualités relationnelles :

- Esprit d'initiative et d'autonomie,
- Rigueur et sens de l'analyse,
- Adaptabilité,
- Disponibilité,
- Aptitudes au travail en équipe et en réseau, - Goût pour le dialogue territorial, - Sens de l'organisation.

6. Conditions et moyens d'exercice

- Bac + 2 minimum dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement territorial ou culturel, du développement local, du développement agricole, du tourisme durable
- Bonne condition physique,
- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones du secteur.

7. Localisation du poste

Résidence administrative de l'antenne Secteur Nord : Saint Denis de La Réunion.

Des déplacements fréquents ont lieu principalement, sur l'ensemble des communes du secteur d'affection.

8. Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire.

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'exécution.

9. Modalités de dépôt des candidatures



Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le **07 août 2024** minuit

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi que des derniers compte rendu d'évaluation professionnelle, du dernier arrêté de situation indiciaire

(pour les fonctionnaires) et de la date de disponibilité est à transmettre exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, (demande d'accusé de réception automatique).

Prise de poste souhaitée dès que possible (poste vacant)

Personnes à contacter pour information

Monsieur Christian BEILLEVAIRE – Responsable du secteur Nord christian.beillevaire@reunion-parcnational.fr

Madame Mariana BONNET – Secrétaire générale